

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 3 octobre 2025

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mil vingt cinq, le 3 octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 28/08/2025

Présents : Laurent MENIERE, Éric CUNY, Nicolas KARST, Anna CARUSO , Cyrille PERNET , Jurgen CLEMENS, Claude VALLET, Chantal VEBER, Jean Marie GUERBER, Michèle POTIER, Laurent AUSESKY

Absents excusés : Valérie GOTTE, Mathieu DREYER et Pascal DREYER

Qui avaient donné pouvoir à : Cyrille PERNET (Pascal DREYER)

2025-23 : SYNDICAT SCOLAIRE DE VIRMING (RPID)

Mr le Maire a fait part à l'ensemble du conseil municipal de la réflexion (organisée par les services de l'Etat) sur l'évolution du réseau scolaire du territoire qui a eu lieu pour les élus de l'arrondissement et présentée par Monsieur le Directeur Départemental Académique des Services de l'Education Nationale de la Moselle (DASEN) accompagné de Monsieur le Sous-Préfet de Sarrebourg/Château-Salins, dont dépend le RPID.

Ces temps d'échanges ont permis de partager une vision pluriannuelle de l'école à l'échelle du territoire, d'anticiper ensemble les évolutions démographiques (en chute) et de poser les bases d'un travail conjoint autour du maillage scolaire, garant d'une offre éducative de qualité pour tous les élèves, au service de l'égalité des chances.

Concernant le syndicat scolaire de Virming, force et de constater qu'il y a de moins en moins d'élèves et de plus en plus de demandes de dérogations justifiées par le manque du service périscolaire et cantine.

Les maires de notre RPID (Bermering, Racrange, Rodalbe et Virming) se sont retrouvés suite à cette rencontre, pour faire le point sur nos écoles, aussi bien sur les effectifs en place et à venir, les dérogations délivrées pour d'autres écoles avec service périscolaire et cantine, et l'état des bâtiments.

La décision prise à l'unanimité lors de cette rencontre, certes difficile à prendre, a été d'opter pour la dissolution du RPID pour septembre 2026.

Le fléchage des écoles où nos enfants seront orientés doit tenir compte de la circonscription de rattachement académique (Château-Salins) et de l'implantation du Collège (Morhange).

Lors d'un entretien au siège de l'Inspection Académique de Metz, il a été préconisé pour les écoles maternelles et élémentaires l'orientation suivante :

- BERMERING, RODALBE et RACRANGE vers les écoles de MORHANGE
- VIRMING vers les écoles soit de MORHANGE ou de GROSTENQUIN ; cette dernière étant la commune la plus proche géographiquement dans la circonscription académique. De plus, à ce jour, déjà 11 élèves y sont par dérogation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20251003-DCM202523-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

Par ailleurs, lors de cette même rencontre il a été décidé que la décision de dissolution sera exposée aux parents d'élèves dès la 1^{ère} réunion de conseil de classes, en présence de Madame l'Inspectrice Académique.

Le RPID de Virming et environs a pris l'attache du service « Transports scolaires » de la Région afin qu'il puisse mener une réflexion sur les nouveaux circuits scolaires.

Le RPID de Virming devra évoquer et décider de l'avenir de ses 3 employées, sachant que deux sont titulaires de la fonction publique territoriale à temps plein et une contractuelle à temps partiel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

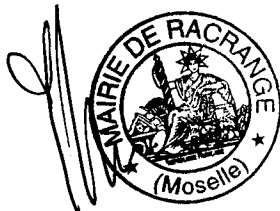
- D'orienter les enfants de Racrange - classes maternelles et classes élémentaires – vers le groupe scolaire de la Commune de MORHANGE,
- D'autoriser Mr le Maire à faire toutes les démarches relatives à la mise en place de cette orientation,
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à la future dissolution.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20251003-DCM202523-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025